



Comité d'animation ayant pour but d'organiser toutes manifestations touristiques, culturelles, commerciales et sportives pouvant contribuer à l'animation du quartier d'Aix-la-Durance

Règlement du Vide-Grenier

Durance Animation

Article 1 : Date et lieu du vide-grenier

- Dimanche 08 Septembre 2019
- Début de la manifestation : (accueil des exposants entre 06h et 08h)
- Fin de la manifestation : 17h

Cette journée est organisée par les bénévoles de DURANNE ANIMATION.

Elle se tiendra à « L'esplanade Dei Bladeiras ».

Article 2 : Placement et stationnement

Les emplacements sont distribués par choix sur helloasso. Il pourra y avoir des modifications le jour J en fonction des problèmes techniques rencontrés.

Les participants sont tenus de communiquer les renseignements demandés pour leur inscription aux membres des organisateurs.

A votre arrivée, les emplacements vous seront attribués par un membre de l'association.

Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Seuls, les organisateurs seront habilités à le faire si nécessaire.

Pour des raisons de sécurité (voitures) les exposants ne pourront remballer qu'à partir de 16h.

L'Organisation se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à

L'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

Organisateur :

DURANNE AMINATION

950, Avenue Léonard de Vinci

13100 Aix en Provence

Maison des associations – 950 Avenue Léonard de Vinci – 13100 Aix en Provence

duranne.animation@gmail.com – www.durance-animation.fr

Association Loi 1901 enregistrée à la sous-préfecture d'Aix en Provence n° 131005102

Parution au J.O. le 30/5/2009 - Modifiée le 21/6/2010 – SIREN : 528 829 369 00032 – APE 9499 Z



Comité d'animation ayant pour but d'organiser toutes manifestations touristiques, culturelles, commerciales et sportives pouvant contribuer à l'animation du quartier d'Aix-la-Durance

Article 3 : Participants

Le vide grenier de Duranne Animation est réservé aux particuliers.

Les exposants doivent être munis, le jour du vide grenier, de leur carte d'identité afin de se voir attribuer leur emplacement.

Article 4 : Droit d'étalage

Il est fixé à 12 € les 2 mètres sur 3 mètres ou à 16€ les 3 mètres sur 3 mètres.

Article 5 : Responsabilités

Chaque participant est responsable de l'ensemble des biens exposés sur l'emplacement qui lui est attribué et des dégâts qu'il pourrait occasionner (attention aux tonnelles et parasols en cas de vent).

Il s'engage à respecter les consignes qui pourraient lui être données par l'organisateur.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation (art. r321.9 du code pénal) en vigueur en matière de sécurité. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Respect de l'environnement :

A la fin du vide grenier, tous les invendus que vous ne voudriez pas remballés devront être déposés dans le container qui sera mis à votre disposition et non laisser sur l'emplacement qui vous aura été attribué.

Dans le cas échéant, l'organisateur se verra dans l'obligation de transmettre vos coordonnées à la mairie Annexe qui prendra les sanctions nécessaires.

Article 6 : Remboursement

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'annulation quel que soit les raisons.

Dans le cas où le vide-grenier n'aura pas lieu, vous recevrez un courrier ou un e-mail ainsi que le remboursement de l'inscription, d'où seront déduits les frais de dossier.

Article 7 : Acceptation

La réservation de votre emplacement implique l'acceptation du présent règlement.

Les responsables se réservent le droit d'exclure toute personne (sans remboursement) ne respectant pas cette réglementation ou qui troublerait le bon fonctionnement du vide-grenier.

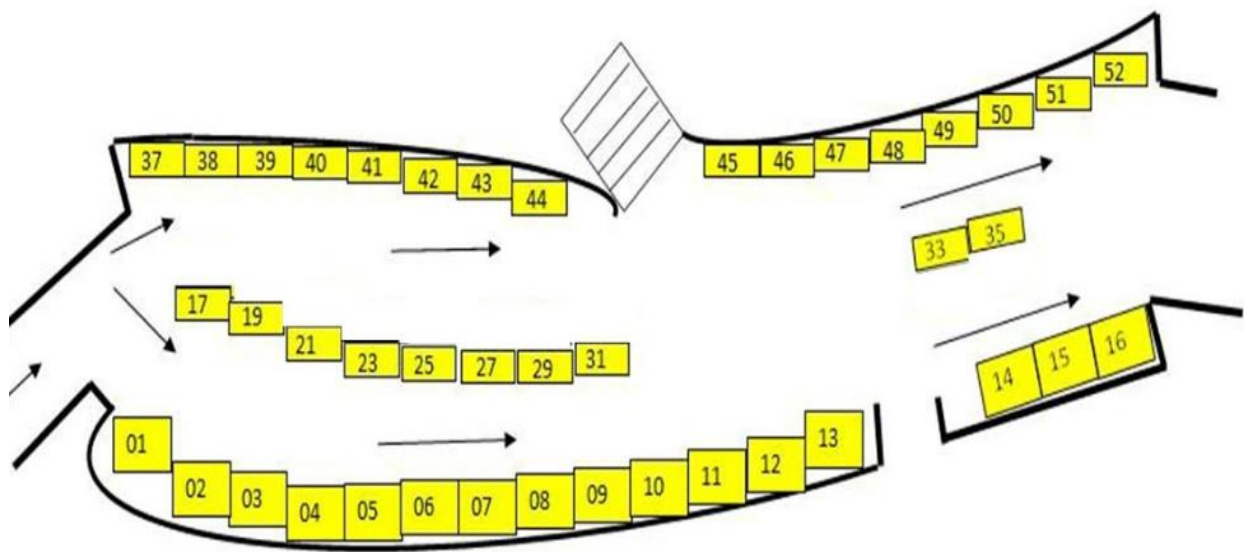
Les membres de DURANNE ANIMATION seront présents pour faire respecter ce règlement.

Maison des associations – 950 Avenue Léonard de Vinci – 13100 Aix en Provence
duranne.animation@gmail.com – www.durance-animation.fr

Association Loi 1901 enregistrée à la sous-préfecture d'Aix en Provence n° 131005102
Parution au J.O. le 30/5/2009 - Modifiée le 21/6/2010 – SIREN : 528 829 369 00032 – APE 9499 Z

Places Parking :

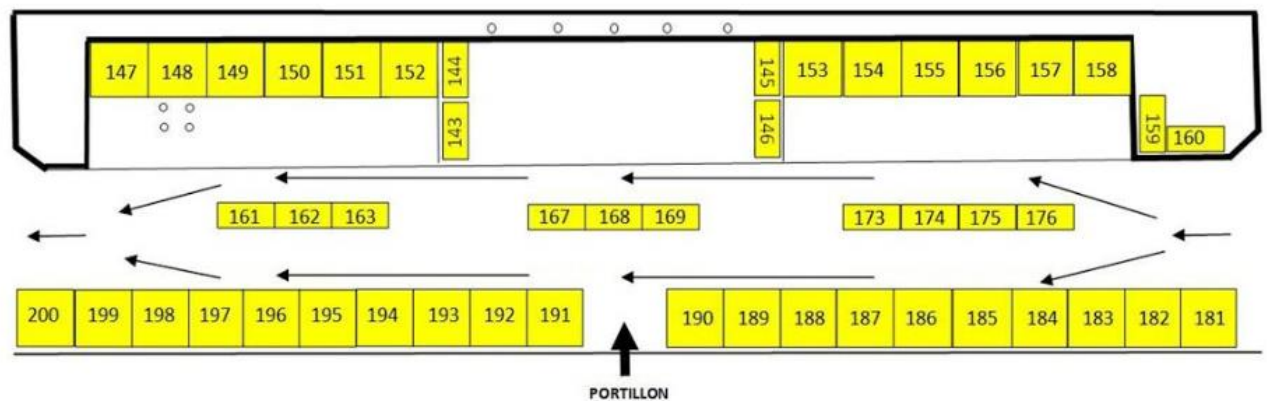
PARKING (42 PLACES)



Places Esplanade :



Places Rue des Monges :



**RUE DES MONGES
(48 PLACES)**